

Enseigner l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) dans différents contextes chorégraphiques

RS5345 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333v
Formacode(s)	45071
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/02/2021
Date d'échéance	10/02/2024

Certificateur(s)

POLE ALIENOR · SIRET : 35315068300038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise à reconnaître aux professionnels de la danse les compétences de l'Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD), parce que l'apprentissage et la pratique de l'art de la danse font appel à une éducation artistique mettant en jeu le corps ; ces activités peuvent entraîner des risques physiologiques importants notamment pour les plus jeunes.

L'AFCMD est un enseignement compris dans le cursus de la formation menant au diplôme d'État.

C'est une discipline favorisant la compréhension et l'intégration des mouvements en danse... L'AFCMD offre une approche à la fois esthétique et fonctionnelle de la danse, complémentaire au travail habituel du danseur, du pédagogue et du chorégraphe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir et ajuster les moyens pédagogiques aux divers niveaux de transmission de la danse (amateurs, formation initiale, professionnels ...) pour rendre accessible les connaissances en AFCMD ;

Cibler le travail et adapter la réflexion à des publics de différents domaines (autres que la danse)pour optimiser la réalisation d'un geste technique ;

Encourager chacun et créer les interactions au sein du groupe pour favoriser les acquisitions dans un cadre positif et bienveillant ;

Développer et organiser un vocabulaire commun permettant une intégration des principes de base de l'AFCMD pour l'utiliser dans la transmission en danse et d'autres disciplines ;

Renforcer les connaissances en AFCMD autour du développement moteur de l'enfant pour clarifier l'apprentissage des coordinations ;

Transmettre les connaissances en anatomie fonctionnelle et en physiologie afin d'être en capacité d'être en capacité de les relier au corps en mouvement ;

Collecter un ensemble d'écrits sur le corps de nature différente (esthétique, philosophie, anthropologique...) pour élargir et alimenter une réflexion sur le mouvement ;

Élaborer et proposer des grilles d'analyse du corps en mouvement qui intègre les notions nécessaires pour développer des outils d'observation ;

Faire découvrir différents supports (vidéos, nouvelles technologies ...) pour enrichir le choix des ressources favorisant une appropriation singulière des compétences ;

Mettre en oeuvre les savoirs-faire corporels nécessaires de haut niveau pour rendre visible les caractéristiques des

styles de mouvement ;
Créer des contextes pédagogiques favorisant le repérage des attitudes pathogènes grâce aux savoirs de l'AFCMD ;
Générer des prises de conscience corporelles variées à l'aide d'ateliers thématiques pour développer la créativité des artistes ;
Évaluer les connaissances des danseurs en anatomie-physiologie et en AFCMD lors de recrutement pour l'entrée en formation et lors des épreuves finales dans l'enseignement supérieur ;
Formuler une pensée théorico-pratique pour collaborer avec d'autres spécialités scientifiques et artistiques en construisant des protocoles d'analyse autour du corps en mouvement ;
Insuffler une dynamique pour faciliter le travail des danseurs face aux demandes stylistiques du chorégraphe en mobilisant les outils de l'AFCMD.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse prévoit l'enseignement de l'AFCMD dans le cadre de la formation au diplôme d'État de professeur de danse. Cette discipline est enseignée par des spécialistes en AFCMD diplômés lors des promotions précédentes.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats doivent apporter la preuve qu'ils ont une des qualifications ci-dessous :

Titulaire du DE de professeur de danse ou du CA de professeur de danse

Titulaire du DNSP danseur

Carrière d'interprète chorégraphique significative mettant en évidence la richesse des situations chorégraphiques traversées

Carrière de chorégraphe significative mettant en évidence la richesse des situations chorégraphiques traversées

Carrière de pédagogue reconnu dans une discipline artistique telle que le cirque, ...

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de 5 membres :

Présidence :

Directeur de l'établissement ou son représentant

4 autres membres : 2 spécialistes en AFCMD, un représentant du ministère de la culture et 1 danseur professionnel ayant une reconnaissance nationale dans l'une des options (classique, jazz, contemporain)

Base légale

Date de décision	10/02/2021
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/02/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7196

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

- <http://www.polealienor.eu/danse/formation-continue/formations-longues>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	8 800 €
Coût moyen par dossier	4 400 €
Durée moyenne	240 h
Période	03/2021 – 04/2021
France compétences	43 %
Reste à charge titulaire	29 %
France Travail	28 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.